

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 25 avril 2017, 10h-12h

Présents : Frédéric Audren, Olivier Borraz, Manlio Cinalli, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Jean-Marie Donegani, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Matthieu Fulla, Michel Gardette, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Bruno Palier, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Francesco Saraceno, Dina Waked, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Philippe Coulangeon, Séverine Dusollier (donne procuration à Sébastien Pimont), Gilles Favarel-Garrigues, Maxime Forest, Pierre François, Émeric Henry (donne procuration à Guillaume Plantin), Christophe Jamin, Laurent Lesnard, Pap Ndiaye, Étienne Noguez, Marc Oberti, Florian Oswald, Xavier Ragot, Frédéric Ramel (donne procuration à Alain Dieckhoff), Jean-Marc Robin, Paul-André Rosental, Jakob Vogel.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Marie-Laure Djelic, doyenne de l'École du management et de l'innovation

Laurence Gagelin, chef de projet à la direction des systèmes d'information

Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique

Sophie Jacquot, chargée de mission à la direction scientifique

1/ Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 28 mars 2017

Le Conseil scientifique valide à l'unanimité le compte-rendu du 28 mars 2017.

2/ Présentation de l'École du management et de l'innovation

Marie-Laure Djelic remercie le président du Conseil scientifique pour cette invitation à venir présenter l'École de management et de l'innovation (EMI), officialisée en septembre 2016 pour une ouverture à la rentrée 2017. Le projet présidant à cette création a pour objectif d'organiser la visibilité et la lisibilité du rôle de Sciences Po dans

la formation des acteurs du secteur privé. Ce faisant, il s'agit de formaliser la voie Sciences Po sur le marché de la formation au management, en cohérence avec l'ADN de l'institution, qui pourrait être une alternative notable sur le marché des écoles de management et des business schools. Le contexte de création de l'EMI est riche de questionnements, après la crise de 2007-2008, sur le rôle passé performatif des écoles classiques de formation au management, notamment face à l'évolution du capitalisme contemporain et aux crises successives des dernières décennies. Le rapport *Rethinking Undergraduate Business Education* de la Carnegie Foundation, publié en 2011, a eu un certain impact: il fait le constat que la formation au management est souvent trop étroite, ne permet pas aux étudiants de questionner les hypothèses, de penser de manière critique et créative, ni d'avoir les moyens de penser la place et le rôle de l'entreprise dans la société et face aux systèmes internationaux de manière générale. En conclusion, le rapport proposait de mobiliser les humanités et les sciences sociales pour repenser la manière dont sont formés les futurs acteurs économiques, afin de leur permettre de comprendre le monde et la place qu'ils comptent y occuper, et d'utiliser connaissances et compétences ainsi développées pour agir de manière responsable. C'est précisément le positionnement de l'EMI.

Le constat qui motive le projet de création de l'EMI est que l'entreprise aujourd'hui est au cœur d'un nœud de complexités et d'incertitudes technologiques, écologiques, institutionnelles, politiques, géopolitiques, sociales et morales. Dans ce contexte, la formation au management doit aborder ces questions de front: il est nécessaire de réinventer l'entreprise dans sa nature et ce qu'elle représente, et de créer de nouveaux modèles d'affaires, notamment des modèles inclusifs. L'acteur privé, au-delà de la maximisation de la valeur pour l'actionnaire, doit se préoccuper et se saisir des enjeux de bien commun. Le projet de l'EMI repose sur la volonté de former les entrepreneurs du changement, selon trois modalités, aussi appelées les 3C. Il s'agit de former de futurs acteurs privés capables d'appréhender la complexité des enjeux contemporains, de structurer leur capacité à penser critique et une créativité pour qu'ils deviennent des acteurs innovants capables de réinventer les modèles actuels, et de leur inculquer la préoccupation du bien commun.

À compter de septembre 2017, les masters de Sciences Po dédiés aux métiers de l'entreprise seront intégrés à l'EMI: les masters anciennement rattachés au département d'économie: « Finance et stratégie » et « Economics and Business »; le master « Organisation, management et ressources humaines »; les masters auparavant intégrés dans l'École de la communication: « Communication média et industrie créative » et « Marketing ». L'EMI hérite également des 3 masters en un an qui étaient rattachés au département d'économie: « Corporate Strategy », « Financial Regulation and Private Banking » et « Wealth Management ». En outre, dès la rentrée 2017, l'EMI crée le master « Innovation et transformation numérique » en partenariat avec Telecom ParisTech et avec l'école de design Strate.

Un important travail a concerné la transformation des curricula des programmes avec la création d'un socle commun selon 4 volontés: injecter une pédagogie académique et transdisciplinaire dans tous les programmes, structurer l'identité commune dans le curriculum, offrir à tous les étudiants une formation qui est également généraliste et offrir une culture de l'entrepreneuriat au sens large et étroit. Les programmes restent

cependant spécialisés afin de permettre une forte insertion des étudiants dans le monde professionnel.

Les 3C ont été intégrés dans les différents masters. La priorité était d'augmenter progressivement, mais fortement, la dimension académique des cours. Ont ensuite été déployés des enseignements dédiés à l'EMI, à savoir des enseignements du management au travers des sciences sociales. Au premier semestre, les étudiants de l'EMI suivront un grand cours transdisciplinaire autour des 3C, « Innovation and Global Challenges », donné par Dominique Cardon, Éloi Laurent, Jean-Baptiste Fressoz et Marie-Laure Djelic. Ce cours replacera les enjeux de l'entreprise de demain par rapport aux défis futurs, qu'ils soient écologiques (intervention d'Éloi Laurent), technologiques (intervention de Dominique Cardon) ou relatifs à la responsabilité et à la gouvernance (intervention de Marie-Laure Djelic). En S2, ce cours sera décliné en 2 séries d'une douzaine de cours, rassemblant une trentaine d'élèves, pour couvrir l'ensemble de l'EMI : une série portera sur les thématiques de l'innovation, l'autre sur les thématiques de la responsabilité et du bien commun. Chaque série offrira des cours appliqués à chaque master. Par exemple, pour la finance, la partie Gouvernance et bien commun aura le cours « Financial Regulation and Governance » et un cours sur les finances alternatives et durables, alors que la partie innovation aura un cours sur les Fintech et les Bitcoins. L'offre est large et orientée sur les sciences sociales : le recrutement des professeurs ou l'arrivée de certains cours dans les programmes reposent une nécessaire irrigation en sciences sociales. Le travail est encore en cours pour le S3 : il est prévu un autre cours obligatoire pour tous les étudiants, sous forme de classes d'une centaine d'élèves, sur la thématique « Leadership and Responsibility ». Les cours classiques de management se sont vus injecter des compétences plus académiques, même s'il est important que ces cours restent donnés par des professionnels afin de favoriser la bonne intégration des étudiants dans le monde du travail.

L'EMI a une stratégie d'alliance. Elle dispose d'un héritage important avec des doubles diplômes et des alliances anciennes. Par ailleurs, elle souhaite identifier des acteurs, au sein des management schools, qui sont proches de Sciences Po d'un point de vue philosophique et qualitatif : Saint-Gallen, la Stockholm School of Economics, la Bocconi et l'Instituto de Empresa. Avec ce positionnement stratégique, l'EMI noue des liens avec les meilleures business schools européennes au sein de la CEMS (alliance internationale des écoles de management, qui n'accepte qu'une seule école par pays. C'est HEC qui représente la France). Le deuxième niveau de cette stratégie d'alliance est aux États-Unis et en Asie et ultérieurement en Afrique et en Amérique latine. En France, l'EMI a déjà établi des liens avec Telecom ParisTech et Strate. Des discussions sont en cours avec des écoles d'art.

Marc Lazar s'enquiert des liens entre l'École du management et de l'innovation et l'École d'affaires publiques et demande s'il est prévu des collaborations.

Marie-Laure Djelic répond qu'il existe une situation de coopération structurelle puisque les écoles d'affaires publiques tendent de plus en plus vers le management. Les discussions sont nombreuses avec Yann Algan, doyen de l'EAP, et il est possible d'imaginer des masters communs ou des doubles diplômes internes à Sciences Po. Le

travail est cependant plus avancé avec l'École de droit pour la création d'un double diplôme. Il faut espérer que cet exemple pourra être étendu à d'autres écoles.

Cornelia Woll indique que Guillaume Plantin a accompagné le comité de préfiguration : elle s'enquiert de la position du département d'économie, notamment par rapport aux masters qui sont transférés à l'EMI.

Guillaume Plantin répond que Marie-Laure Djelic a tenu le département d'économie informé de l'évolution des réflexions dès le début du projet. L'enseignement de l'économie dans les business schools est très différent de l'enseignement du management. Il s'agit de sujets techniques et des connaissances de base en finance et en stratégie d'entreprise. Avant la création de l'EMI, la situation était peut-être un peu plus confortable pour le département d'économie qui avait le contrôle total des masters. L'EMI permet une évolution vers une situation typique au sein des business schools où l'économie et la finance s'intègrent dans des formations plus générales.

Bruno Palier s'enquiert des attentes des étudiants. Pendant la présentation, il a été dit qu'il fallait conserver les professionnels pour bien placer les étudiants. Avec le renforcement du volet académique de la formation, les étudiants pourraient reprocher à l'EMI de leur faire rater des postes privés et très bien rémunérés.

Marie-Laure Djelic indique que les masters qui rejoignent l'EMI étaient en moyenne à moins de 10 % de cours offerts par des académiques. Il ne s'agit pas d'inverser le ratio avec les cours donnés par les professionnels, mais de rééquilibrer l'ensemble. L'accréditation des business schools a eu pour vertu d'accroître la place de l'enseignement académique, car elle n'est obtenue que si 60 % des cours offerts dans les différents programmes sont dispensés par des professeurs de la faculté permanente. Pour autant, il est impossible de dire que ces écoles ne sont pas professionnalisantes.

Frédéric Mion estime que ce serait faire injure aux étudiants de l'EMI que de les croire uniquement motivés par l'appât du gain. Ce n'est pas leur seule préoccupation quand ils choisissent d'intégrer l'école : nombreux sont ceux qui souhaitent créer leur entreprise.

Charlotte Halpern souligne qu'un des projets de l'EMI est de favoriser la créativité et l'entrepreneuriat des étudiants. Elle demande si une réflexion est déjà ouverte sur les formats pédagogiques et sur les exercices. Il existe un défi important, à savoir pousser plus loin les étudiants dans la dimension analytique avec l'apport des sciences sociales et favoriser la critique au travers de formats pédagogiques différents.

Marie-Laure Djelic répond que des réflexions ambitieuses ont concerné la révolution des formats pédagogiques, mais qu'il a fallu se plier aux contraintes techniques et structurelles. L'EMI proposera des formats classiques sous forme de cours magistraux, mais ils ne seront pas majoritaires. Il y aura de nombreux cours équivalents à des conférences de méthode. Enfin, les ateliers sont largement renforcés et développés : c'est là que se situent l'originalité et les formats innovants. Un travail est en cours pour mettre en place en janvier une semaine dédiée à l'entrepreneuriat pour le changement : les activités proposées seront très innovantes pour dépasser les approches classiques et pédagogiques. En conclusion, Marie-Laure Djelic invite les membres du Conseil scientifique à lui soumettre des idées et des réflexions.

3/ Présentation de l'application ISARI

Christine Musselin indique que le lancement d'ISARI repose sur le constat d'un manque d'informations au niveau de la direction scientifique (DS), constamment sollicitée par des directions internes à Sciences Po et des tutelles externes pour fournir des données. Il semble important de disposer d'un outil permettant de collecter ces données, de les mettre à disposition des centres de recherche et de la DS afin de rendre les informations accessibles et de mettre en avant ce que fait la recherche à Sciences Po.

Laurence Gagelin et Sophie Jacquot ont visité tous les centres de recherche pour connaître les informations dont ils souhaitaient disposer et celles dont ils disposaient déjà afin de créer une base de données pertinente et utile aux unités de recherche et à la DS. Un effort important a été fourni afin de mettre à disposition un outil déjà alimenté de certaines informations. Il est notoire que la qualité des informations injectées dans une base de données dépend de la qualité des informations disponibles. Ainsi, certaines informations présentes dans ISARI ne sont pas toujours suffisamment précises, actualisées ou justes. Le fonctionnement d'ISARI dépendra de tous et de la capacité de chacun à s'emparer de cet outil, à le renseigner et à l'alimenter correctement.

Sophie Jacquot indique qu'ISARI doit être un outil commun et structuré de manière identique pour tous les centres de recherche. ISARI permet de collecter l'information sur les activités collectives des centres et au niveau individuel des chercheurs, avec des informations structurées et comparables. Il permet également de remplir les tableaux demandés par l'HCERES. Des étapes futures sont déjà prévues, à savoir connecter ISARI avec les autres bases de données de Sciences Po, comme SPIRE, BANNER ou le SIRH.

Laurence Gagelin rappelle que chaque membre de la communauté scientifique a accès à ISARI grâce à son identifiant de messagerie. Il accède à son ou ses centres de rattachement. Le point d'accès principal est la liste des personnes du centre de recherche. Pour chaque personne, il est possible de connaître les activités, les rattachements aux unités de recherche ou aux départements, l'évolution des grades, les tutelles, les diplômes, les activités, etc. Chacun accède à sa propre fiche et peut la compléter et la modifier, ainsi qu'aux fiches projets de son centre de recherche. L'outil est collaboratif et chacun peut y contribuer : il n'est pas réservé à l'usage exclusif de la DS ou des centres. La mise à jour de chaque fiche et chaque activité permet la production immédiate d'un rapport prérempli HCERES : ce travail était auparavant réalisé manuellement par les équipes de chaque centre.

Sophie Jacquot indique être intervenue avec Laurence Gagelin dans plusieurs conseils d'unité pour présenter l'outil. Elles sont disponibles pour d'autres présentations. Le service de formation aux outils numériques de la DSI a déjà proposé plusieurs formations aux équipes administratives des laboratoires.

Charlotte Halpern estime qu'ISARI devra être utilisé par les chercheurs pour gagner du temps de manière cumulative quand il s'agit de compléter des bases de données.

Sophie Jacquot indique que la première phase d'ISARI est plutôt destinée aux équipes administratives des centres, ce qui explique que les premières formations leur étaient consacrées. Il s'agit de leur permettre de collecter l'information, mais aussi de faire en

sorte que les postdoctorants, les chercheurs, les assistants de recherche et les doctorants puissent y trouver une utilité. Le premier travail portera sur les liens à créer avec SPIRE, notamment sa partie CV.

Cornelia Woll demande si les centres de recherche ont utilisé ISARI pour remplir le présent rapport HCERES.

Olivier Borraz répond que son centre ne l'a pas fait.

Florence Haegel indique que son centre a utilisé ISARI, ce qui a nécessité un important travail de renseignement de données par les équipes administratives.

Marc Lazar indique que le centre d'histoire a également utilisé ISARI.

Emanuele Ferragina indique que son centre a complété ISARI très en avance afin de faciliter l'élaboration du rapport HCERES.

Christine Musselin souligne que de nombreuses informations ont été intégrées dans ISARI avant le lancement de la production de l'outil en février. La prochaine étape majeure est en l'interface avec SPIRE afin que ce dernier soit le lieu de dépôt des publications et des données de la recherche. ISARI permettra de son côté d'alimenter le CV, hors publication, des chercheurs. Christine Musselin souhaite également négocier avec la DRH que les nouveaux entrants académiques à Sciences Po participent au Welcome Day et soient formés aux 3 logiciels que sont SPIRE, ISARI et GAPEC.

Sophie Dubuisson-Quellier suppose qu'il n'est pas possible de négocier avec le CNRS pour créer une connexion avec RIBAC.

Christine Musselin apprécierait une telle connexion, mais il est plus pertinent de connecter en priorité ISARI à SPIRE, au SIRH, à GAPEC et à BANNER.

4/ Proposition en vue de décerner un doctorat honoris causa en science politique

Alain Dieckhoff annonce qu'après consultation des membres du département, une large majorité s'est dégagée en faveur de Jane Mansbridge qui est professeure à la Harvard Kennedy School. Au cours de sa longue carrière, elle a travaillé sur le leadership politique, la démocratie, les valeurs démocratiques, les liens entre les mouvements sociaux et les démocraties, les mobilisations politiques, etc. Son œuvre est abondante, tant par des publications dans des revues que par des publications d'ouvrages, comme *Beyond Adversary Democracy* qui est un travail empirique et normatif sur la démocratie. Elle est également bien insérée dans certains réseaux français. Elle est très active dans le domaine de la science politique et a développé une réflexion générale sur ce sujet qui s'est notamment traduit par une participation à la publication d'un ouvrage édité par Gary King, *The Future of Political Science*. En outre, le département de science politique souhaitait honorer une femme, mais c'est bien son parcours académique qui vaut à Jane Mansbridge cette reconnaissance.

Frédéric Audren indique que le département de droit proposera son candidat lors du prochain Conseil scientifique.

Marc Lazar ajoute que les trois noms seront alors transmis au directeur de l'IEP qui avertira le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Enseignement supérieur. La cérémonie devrait se tenir en fin d'année 2017.

5/ Avis sur la demande de changement de section CNU d'Éric Verdeil

Marta Dominguez annonce qu'Éric Verdeil est actuellement dans la section Géographie (section 23 du CNU). Il enseigne principalement à l'École urbaine. Son profil est à cheval sur la section 23 et la section Urbanisme et aménagement (24). Le poste qu'il occupe était ouvert aux deux sections et il avait candidaté pour la section 23. Il estime qu'il serait stratégique de passer dans la section 24, surtout en raison du profil des étudiants de l'École urbaine susceptibles de candidater en doctorat.

Les membres du Conseil scientifique donnent un avis positif à l'unanimité des présents sur la demande de changement de section CNU d'Éric Verdeil.

6/ Questions diverses

Marc Lazar cède la parole à Christine Musselin pour les questions diverses.

Christine Musselin souhaite apporter des éléments d'informations concernant le dispositif de l'HCERES. La date limite pour déposer les rapports d'évaluation et les projets des unités de recherche est le 21 septembre 2017 ; cela sera suivi d'une visite sur site dans chaque unité au cours de l'automne, voire au début de l'année 2018. En parallèle a lieu une évaluation de l'établissement sur un calendrier presque identique : remise du rapport d'autoévaluation de l'établissement le 21 septembre 2017 ainsi qu'un document présentant les axes stratégiques qui pourrait être remis à la même date. Une visite sera ensuite organisée, à une date restant à définir. L'École doctorale fait également l'objet d'une évaluation.

Il existe un processus d'évaluation au niveau d'USPC qui borde tous les autres processus d'évaluation qui ont lieu en son sein. À titre dérogatoire, USPC doit déposer un rapport d'autoévaluation en septembre 2017 alors que les autres COMUE le déposent en juin. USPC doit également déposer ses axes stratégiques pour fin 2017 ou mars 2018 : cela dépendra de la date de dépôt de la nouvelle demande d>IDEX. La visite d'USPC, qui clôturera le processus, est prévue pendant la semaine du 11 au 14 septembre 2018. Au sein d'USPC, il faut évaluer la coordination territoriale qui doit s'organiser en champs de formation et en champs de recherche. Sciences Po est très indirectement concernée par les champs de formation parce qu'elle n'est pas évaluée par l'HCERES, sauf pour l'École doctorale. Les collègues d'USPC doivent rendre un rapport sur les champs du passé et un projet sur les champs du futur. Quant aux champs de recherche, ils sont censés identifier la structuration de la recherche au sein d'USPC et définir des domaines auxquelles les unités de recherche peuvent être rattachées. Un seul document doit être rendu : il évalue ce qui a été fait et présente le projet. USPC a décidé de s'organiser en champs, en précisant qu'ils sont des lieux d'animation de la recherche et non des lieux de structuration. Ainsi, ils n'ont pas vocation à être la tutelle des unités de recherche qui y sont rattachées. Pour Sciences Po et les autres établissements, c'était un enjeu très important que les unités de recherche restent du ressort des établissements et soient

partie prenante de leur politique scientifique. Une idée consistait à dire que des champs de recherche pouvaient correspondre au périmètre d'un établissement. Christine Musselin a défendu l'idée qu'il existe un champ « Gouvernance des sociétés contemporaines » qui abrite toutes les unités de recherche de Sciences Po. Cela a été accepté, mais il a également été retenu que des unités de recherche qui n'appartiennent pas à Sciences Po peuvent participer à ce champ : c'est le cas de l'ICT, du LADYSS, de Géographie-Cités, de PRODIG, du CERAL, de l'IRDA, du CERA, du CESMA et d'ARENE qui relèvent de Paris 5, Paris 7 ou Paris 13. Il s'agit maintenant d'écrire, d'ici le 1^{er} juin, le document qui présentera ce champ de recherche : Christine Musselin coordonnera l'écriture qui doit être faite avec les 3 autres universités. Ainsi, la coordination territoriale fera d'abord l'objet d'un rapport d'évaluation de l'HCERES sur la base de son rapport d'autoévaluation. Suivront les évaluations des unités de recherche, des formations des collègues, des établissements et des champs. Viendra enfin un rapport final sur la coordination territoriale qui examinera la cohérence et la pertinence entre le rapport d'évaluation du rapport d'autoévaluation de la coordination territoriale et tous les autres rapports d'évaluation, en lien avec les axes stratégiques définis par la coordination territoriale.

Deuxième question diverse : pour les instances de la COMUE – Conseil d'administration et Conseil académique –, il faut renouveler en 2017 le collège des usagers, à savoir les étudiants et les doctorants. Ce scrutin est indirect : voteront les usagers des 3 conseils de Sciences Po – Conseil de l'Institut, CVEF et Conseil scientifique. Les doctorants siégeant dans les sessions plénières du Conseil scientifique voteront à la fois dans le collège des usagers du Conseil d'administration et pour le collège des doctorants du Conseil académique. En revanche, tous les usagers peuvent se porter candidats. Le calendrier électoral a été validé par le bureau d'USPC le 12 avril 2017. Le 29 mai, la liste des délégués des collèges doit être déposée. Le 12 juin au plus tard, les listes de candidats, les professions de foi de ces derniers et les déclarations individuelles de candidature doivent être reçues. Le 15 juin, ces informations seront affichées. Le 26 juin, les élections auront lieu par un vote à l'urne. Le 29 juin, les résultats seront affichés.

Alain Dieckhoff a compris que tous les étudiants et doctorants pouvaient être candidats. Il demande comment sera diffusée cette information.

Christine Musselin répond que Frédéric Mion effectuera une communication auprès des électeurs et des candidats potentiels. Chaque établissement informe ses étudiants.

Cornelia Woll ajoute que la direction de la vie étudiante enverra une information électronique aux élus étudiants du CVEF. À noter qu'il y a de nombreuses contraintes pour déposer une candidature, comme être en ticket avec un étudiant du même sexe d'un autre établissement.

Troisième question diverse : Christine Musselin annonce qu'une nouvelle procédure sera lancée pour les congés sabbatiques à Sciences Po : il y aura désormais 2 sessions par an. Une difficulté était l'absence fréquente de correspondance entre les dépôts de candidature pour des séjours à l'étranger et la date unique de dépôt des demandes de congés sabbatiques à l'automne. Certains collègues avec une charge d'enseignement obtenaient la possibilité de faire un séjour dans une université étrangère alors qu'ils n'avaient pas eu la possibilité de demander le congé sabbatique. La prochaine campagne

pour les congés sabbatiques sera lancée le 25 avril. Le 12 mai sera la date limite d'envoi des demandes de congés sabbatiques. Les directeurs d'unité, les directeurs de département et à la direction des études et de la scolarité auront 6 jours pour rendre un avis sur ces demandes, afin qu'elles puissent être examinées le 30 mai, lors du prochain Conseil scientifique.

Cornelia Woll ajoute que les directeurs de département sont en train d'établir les prévisions de service : cela permet d'identifier les collègues ayant mal calculé leur charge d'enseignement parce qu'ils espéraient obtenir une année sabbatique.

Alain Dieckhoff demande si les demandes concernent des congés sabbatiques qui commenceraient en septembre 2017.

Christine Musselin répond qu'il s'agit plutôt de congés débutant au second semestre de l'année universitaire 2017-2018. À noter que, si la DES l'accorde, les collègues peuvent assurer l'intégralité de leur charge d'enseignement au cours d'un seul semestre.

Emanuele Ferragina rappelle que les *assistant professors* ont la possibilité de bénéficier d'un congé sabbatique entre la fin de la troisième année et la fin de la cinquième année. Il demande, dans le cas où ce congé n'est pas pris, s'il peut être cumulé par la suite. C'est probablement complexe avec le processus de préparation de la *tenure*.

Christine Musselin précise que ce congé est possible après la fin de la quatrième année, les délais de la *tenure* ayant été allongés dans la plupart des disciplines. Le principe est en effet de faire la demande de congés sabbatiques avant la demande de *tenure*. À noter que le congé sabbatique de 6 mois est accordé aux *assistant professors* sans passage par le Conseil scientifique : ce congé est inscrit dans la lettre d'engagement. Les personnes concernées doivent cependant impérativement prévenir la DES très en amont afin qu'elle prévoie l'absence de cours. Si ces 6 mois ne sont pas pris, au terme de la *tenure*, l'*assistant professor* aura déjà plus de 4 ans à Sciences Po et pourra déposer une demande de congés sabbatiques devant le Conseil scientifique.

Dernière question diverse : en 2017, pendant la cérémonie de diplomation de Sciences Po, il est prévu pour la première fois un moment pour les personnes ayant obtenu leur doctorat au cours de l'année. Il faut encourager les docteurs de l'année à assister à la cérémonie qui se déroulera le samedi 1^{er} juillet, en fin d'après-midi.

Jean-Marie Donegani suggère de procéder à une invitation personnalisée et non à une circulaire afin que les jeunes docteurs soient davantage incités à participer. Cependant, certains docteurs ne pourront pas assister à la cérémonie, étant déjà en postdoctorat à l'étranger. Par ailleurs, la cérémonie des doctorats USPC se déroule en mai : or, Sciences Po n'y est pas représentée. Jean-Marie Donegani propose de représenter l'établissement.

Frédéric Mion estime qu'il est opportun que Sciences Po assiste à cette cérémonie en la personne de Jean-Marie Donegani, Sciences Po étant membre à part entière du collège des écoles doctorales de l'USPC. Cependant, le doctorat de Sciences Po n'étant pas un doctorat USPC, les docteurs de Sciences Po n'ont pas à être présents à cette cérémonie, sauf s'ils souhaitent honorer de leur présence certains de leurs camarades.

Marc Lazar déplore que les collègues sont souvent très peu présents aux cérémonies de diplomation, notamment les docteurs alors que des étudiants des masters de l'École

doctorale y participent. Il faut rappeler aux collègues que leur présence est souhaitée lors de ces cérémonies et les convaincre de l'intérêt de participer à de tels événements. C'est ainsi que se crée un esprit d'institution.

Cornelia Woll ajoute qu'il est souhaitable que les professeurs de Sciences Po soient présents, sous réserve du nombre de places disponibles dans la salle. Le système actuel permet aux diplômés de venir accompagnés de 2 personnes, souvent les parents. C'est très peu et de nombreuses demandes sont reçues chaque année pour demander une place supplémentaire pour un autre membre de la famille. La gestion des invitations pour les personnes autres que les diplômés et leurs familles est très contraignante. Sont invités, dans la mesure du possible, les professeurs impliqués directement dans l'animation pédagogique des formations concernées. Pour la cérémonie de remise des doctorats, Sciences Po ne sera malheureusement pas en mesure d'inviter tous les directeurs de thèse des doctorants concernés : les parents ont été privilégiés.

Marc Lazar annonce un dernier point divers. Lors d'une précédente séance, le Conseil scientifique a abordé la situation dramatique des universitaires en Turquie. Une situation similaire se présente pour l'université européenne de Saint-Petersbourg.

Sabine Dullin rappelle qu'à Sciences Po, de nombreux professeurs travaillent avec l'université européenne de Saint-Petersbourg sur les questions russes ou concernant l'ex-Union soviétique. Cette université a été créée en 1994 sur les fonds de la Fondation Soros. En juin 2016, l'université a été attaquée une première fois : un juriste conservateur de Saint-Petersbourg a demandé une enquête à la suite de la plainte d'un étudiant sur le contenu des cours des Genders Studies. Une investigation a été menée par de nombreuses agences, en lien avec le service fédéral de contrôle de l'éducation et de la science en Russie. L'université européenne de Saint-Petersbourg s'est vue reprocher de ne pas offrir de salle de sport à l'équipe académique ou encore de ne pas mener d'information antialcoolique au sein de l'établissement. En mars 2017, l'enquête contre l'université européenne de Saint-Petersbourg a été relancée et a abouti à la suppression de sa licence. La procédure d'appel est en cours. Les raisons de ces attaques sont très certainement immobilières, car l'université loue un superbe bâtiment au centre de Saint-Petersbourg : des problèmes existent avec la mairie au niveau du bail et du respect des bâtiments historiques. L'interdiction de l'université pourrait permettre de récupérer le bâtiment : l'université excentrée se verrait ensuite probablement rendre sa licence. Par ailleurs, le comité directeur de l'université compte des opposants libéraux à Vladimir Poutine. Enfin, il y a le problème récurrent en Russie des « agents de l'étranger » : l'université européenne de Saint-Petersbourg est censée éduquer les jeunes Russes dans une direction occidentale et démocratique qui ne correspond pas au modèle actuel du gouvernement russe. C'est un contexte général d'attaque envers la recherche et l'université. Avant ces attaques, des doctorants de très haut niveau de cette université s'étaient vus refuser le droit de passer une année à l'institut universitaire européen de Florence. Le monde académique s'est mobilisé face à ces problèmes et en faveur de l'université européenne de Saint-Petersbourg, avec des pétitions et des soutiens. Des établissements universitaires ont fait entendre leur soutien et insisté sur la nécessité du maintien des activités d'enseignement et de recherche de l'université européenne de Saint-Petersbourg. Gilles Favarel-Garrigues propose que Sciences Po participe aux déclarations des établissements en faveur de cette université.

Sabine Dullin donne lecture de la proposition de motion écrite par Gilles Favarel-Garrigues : « *Le Conseil scientifique de Sciences Po s'inquiète vivement des risques de fermeture qui pèse sur l'université européenne de Saint-Pétersbourg et affirme son soutien aux dirigeants, enseignants et étudiants de cette institution. Sa disparition priverait nos enseignants-chercheurs et étudiants d'un établissement de formation universitaire et de recherche avec lequel Sciences Po développe des relations étroites depuis plus de deux décennies, et dont les travaux constituent des sources de référence et d'inspiration internationalement reconnues.* »

Les membres du Conseil scientifique adoptent à l'unanimité des présents la motion en faveur de l'université européenne de Saint-Pétersbourg.

Sabine Dullin ajoute que les chercheurs ayant travaillé avec des enseignants de cette université ou qui utilisent leurs travaux dans leurs cours ont la possibilité de renseigner une carte qui témoigne de l'influence de l'université européenne de Saint-Pétersbourg dans le monde. Gilles Favarel-Garrigues et Sabine Dullin ont communiqué leurs syllabus de cours qui reposent en partie sur les travaux de collègues russes de cet établissement.

Départ d'Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Jean-Marie-Donegani, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Mathieu Fulla, Charlotte Halpern, Francesco Saraceno et Dina Waked à 11 h 44.

7/ Avis sur la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en histoire, profil « Histoire de l'Asie »

Marc Lazar présente la composition du comité de sélection pour le poste de Professeur des universités en histoire, profil Histoire de l'Asie, comité dont il assurera la présidence. Les membres internes du comité sont Sabine Dullin, Christophe Jaffrelot, politiste, spécialiste de l'Inde et représentant la PSIA, Paul-André Rosental et Jakob Vogel.

Les membres externes sont :

- Christine Cornet, professeur des universités, historienne à Sciences Po Lyon et spécialiste de la Chine du XIX^e siècle aux années 1930 ;
- Carol Gluck, professeure à Columbia University et l'une des plus grandes spécialistes du Japon, et qui a des liens étroits avec Sciences Po ;
- Christopher Goscha, professeur à l'Université du Québec à Montréal et historien spécialiste de la péninsule indochinoise
- Isabelle Thireau, directrice de recherche CNRS et sociologue de la Chine ;
- Xiao-Hong Xiao-Planes, professeure des universités à l'INALCO, spécialiste de l'histoire contemporaine sociale et politique de la Chine communiste.

Ce comité respecte la parité disciplinaire et la représentation des écoles.

Les membres du Conseil scientifique donnent un avis positif à l'unanimité des présents sur la composition du comité de sélection.

8/ Avis sur la candidature à l'éméritat de Jean-Bernard Auby

Frédéric Audren indique que Jean-Bernard Auby est arrivé à Sciences Po en 2006, après avoir commencé sa carrière à Rennes en 1983. Il a enseigné à Paris 12 et Paris 2 Panthéon-Assas. Depuis son arrivée à Sciences Po, il anime la chaire MADP (Mutation de l'action publique et du droit public), hébergée par l'École de droit. Les travaux de Jean-Bernard Auby sont orientés dans 3 directions : l'internationalisation et l'eupéanisation du droit public, le droit de l'urbanisme et les dimensions juridiques des espaces territoriaux et urbains, les transformations contemporaines dans les méthodes de l'action publique. Sur ces thèmes, il a publié en tant qu'auteur et coauteur des manuels ayant fait l'objet de plusieurs rééditions. Il a récemment codirigé plusieurs ouvrages collectifs. Il occupe de nombreuses positions éditoriales et scientifiques, il participe à des comités de rédaction et de collection. À Sciences Po, ses enseignements sont principalement effectués au sein du Collège universitaire, de l'École urbaine et de l'École d'affaires publiques. Il a également donné un certain nombre d'heures d'enseignements à l'École de droit dans la spécialité Droit public économique. Jean-Bernard Auby indique avoir plusieurs projets à partir de septembre 2017, le principal étant le pilotage d'une recherche collective sur le droit administratif transnational.

Marc Lazar rappelle que l'éméritat permet de signer les différentes publications scientifiques en tant que professeur émérite de Sciences Po, de suivre des doctorants et de participer à des jurys de thèse.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature à l'éméritat de Jean-Bernard Auby.

9/ Avis sur la candidature à l'éméritat de Guy Laroque

Guillaume Plantin indique que Guy Laroque est l'un des meilleurs économistes de sa génération et l'un des meilleurs économistes français. Sciences Po a eu la chance de bénéficier de sa présence. Il est peut-être l'un des derniers esprits encyclopédiques en économie, connaissant la frontière de la recherche sur tous les sujets de l'économie et son évolution depuis les 30 dernières années, ce qui est précieux pour cette discipline où les chercheurs se spécialisent de plus en plus tôt. Guy Laroque est très actif au sein du département d'économie, très disponible pour les doctorants et les professeurs. Le département d'économie soutient sans réserve sa demande d'éméritat.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature à l'éméritat de Guy Laroque.

10/ Avis sur la candidature au renouvellement à l'éméritat d'Erhard Friedberg

Olivier Borraz indique qu'Erhard Friedberg est professeur des universités à Sciences Po depuis 1999. Auparavant, il était directeur de recherche au CNRS et a dirigé le CSO pendant 15 ans. Il a codirigé l'Executive Master Gestion publique pendant 8 ans et le MPA pendant 6 ans. Il a joué un rôle important pour l'enseignement de la sociologie et des affaires publiques à Sciences Po. Ses travaux en sociologie des organisations sont largement connus en France et à l'étranger. Sa demande d'éméritat s'inscrit dans le projet de rédiger un ouvrage sur l'enseignement des affaires publiques. Par ailleurs, depuis plusieurs années, Erhard Friedberg a entrepris un travail colossal en réalisant des entretiens de plusieurs heures avec des grands noms de la sociologie des organisations au niveau international. Il voudrait finaliser ce travail d'archives vivantes. Le CSO soutient sans réserve la demande d'éméritat.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature au renouvellement à l'éméritat d'Erhard Friedberg.

11/ Avis sur la candidature au renouvellement à l'éméritat de Patrick Messerlin

Guillaume Plantin indique que l'activité de recherche de Patrick Messerlin est très importante et très orientée sur les organisations internationales. Son travail reflète l'évolution de l'économie à Sciences Po puisque son profil est typique de ceux qui prévalaient avant la création du département d'économie. Ce dernier soutient sans réserve sa demande d'éméritat.

Marc Lazar confirme que ce professeur d'économie internationale a joué un très grand rôle à Sciences Po jusqu'à son départ en retraite, notamment au sein de l'École doctorale.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature au renouvellement à l'éméritat de Patrick Messerlin.